



Les revenus d'activité des non-salariés en 2016 L'augmentation se poursuit dans la plupart des secteurs d'activité

Fin 2016, en France, 3,2 millions de personnes exercent une activité non salariée, dont 0,4 million dans le secteur agricole. Hors secteur agricole, 31 % des non-salariés sont micro-entrepreneurs. Entre 2015 et 2016, les effectifs de micro-entrepreneurs progressent de nouveau fortement et ceux de non-salariés classiques diminuent pour la troisième année consécutive.

En 2016, les non-salariés classiques des secteurs non agricoles perçoivent en moyenne 3 440 euros par mois, de 1 120 euros dans le commerce de détail hors magasin à 8 620 euros pour les médecins et les dentistes. À secteur donné, les femmes gagnent en moyenne un tiers de moins que les hommes. Les micro-entrepreneurs retirent en moyenne 450 euros mensuels de leur activité. Entre 2015 et 2016, le revenu d'activité moyen des micro-entrepreneurs augmente de 3,4 %, celui des non-salariés classiques progresse de 2,7 %. Ces hausses concernent presque tous les secteurs d'activité.

Christophe Bertran et Guilhem Théron, division Salaires et revenus d'activité, Insee

Fin 2016, en France, 3,2 millions de personnes exercent une activité non salariée (*définitions*), en tant qu'entrepreneurs individuels ou en tant que gérants majoritaires de société. Environ un non-salarié sur sept exerce une activité agricole (*encadré*).

Parmi les 2,8 millions de non-salariés hors secteur agricole (*définitions*), 31 % sont des micro-entrepreneurs (*définitions*). Toutes catégories confondues, la moitié des non-salariés se concentre dans le commerce et l'artisanat commercial (19 %), la santé (17 %) et la construction (13 %), alors que ces secteurs ne rassemblent qu'un tiers des salariés non agricoles du privé. Les non-salariés sont par ailleurs relativement nombreux dans les services : 13 % exercent dans les activités spécialisées scientifiques et techniques (professions juridiques, comptables, conseil de gestion, architecture, ingénierie, publicité, design, etc.) et 21 % dans les services destinés aux particuliers (restauration, hébergement, activités artistiques et récréatives, enseignement, coiffure, etc.). En revanche, moins de 5 % d'entre eux travaillent dans

l'industrie (hors artisanat commercial), soit une part trois fois moindre que celle des salariés du privé.

Les effectifs augmentent modérément en 2016

Hors secteur agricole, la population non salariée croît de nouveau en 2016 : +0,3 % (*figure 1*), après +0,7 % en 2015 et +0,2 % en 2014. Ces hausses sont nettement plus modérées que les années précédentes (+4,9 % par an en moyenne entre 2010 et 2013) : d'une part le nombre de non-salariés « classiques » (*définitions*) baisse pour la troisième année consécutive (-2,7 % en 2016) ; d'autre part, la progression du nombre de micro-entrepreneurs est moins vive depuis 2014.

Les non-salariés classiques représentent 1,9 million de personnes fin 2016, dont 57 % sont entrepreneurs individuels et 43 % gérants majoritaires de sociétés. En 2016, le nombre d'entrepreneurs individuels classiques baisse (-2,9 %), comme chaque année depuis l'instauration du régime de l'auto-entreprise en 2009. En outre, les effectifs de gérants de sociétés

diminuent pour la troisième année consécutive (-2,3 % en 2016), alors qu'ils ont vivement augmenté entre 2009 et 2013 (+6,2 % en moyenne chaque année).

Le nombre de non-salariés classiques baisse dans la quasi-totalité des secteurs, et plus particulièrement dans la construction (-5,5 %), le commerce et l'artisanat commercial (-4,9 %) et l'hébergement-restauration (-4,4 %). Il progresse uniquement pour les professions paramédicales, les taxis et voitures de transport avec chauffeur (VTC) et les activités juridiques et comptables.

Le nombre de micro-entrepreneurs accélère à nouveau

Fin 2016, 856 000 micro-entrepreneurs sont économiquement actifs (*définitions*) ; ils représentent 31 % des non-salariés hors agriculture. Leurs effectifs progressent nettement (+7,7 %), de façon plus soutenue qu'en 2015 (+5,9 %), sans pour autant retrouver le rythme des années précédentes (+8,2 % en 2014, +15,8 % en 2013). Le durcissement des conditions d'accès à ce statut a notamment pesé sur les affiliations en 2015. La

1 Effectifs et revenus d'activité par secteur (hors agriculture)

	Effectifs au 31 décembre ¹		Revenu mensuel moyen			Proportion de revenus nuls (en %)	Rapport inter-quartile ³ (hors revenus nuls)
	Niveau en 2016 (en milliers)	Évolution 2015-2016 (en %)	Niveau en 2016 (en euros)	Évolution 2015-2016 en euros constants (en %)	Évolution à structure constante ² (en %)		
Non-salariés, hors micro-entrepreneurs	1 901	-2,7	3 440	2,7	1,7	8,8	3,9
dont : gérants de société	825	-2,3	3 070	2,6	2,8	12,4	3,5
entrepreneurs individuels	1 076	-2,9	3 720	2,8	1,0	6,0	4,2
Industrie (hors artisanat commercial)	74	-4,3	2 770	2,7	2,0	10,1	4,1
Construction	254	-5,5	2 490	2,9	2,6	5,8	2,5
Commerce et artisanat commercial	369	-4,9	2 560	2,1	1,3	10,8	4,1
Commerce et réparation d'automobiles	50	-3,6	2 270	2,4	2,1	10,2	3,1
Commerce de gros	61	-5,5	3 090	3,1	3,1	15,5	4,4
Commerce pharmaceutique	27	-0,8	6 990	-3,4	-2,8	1,7	2,5
Métiers de bouche	48	-4,6	2 310	1,5	2,1	5,9	2,7
Commerce de détail en magasin	146	-4,9	2 040	2,9	2,0	12,1	3,8
Commerce de détail hors magasin	38	-8,8	1 120	5,7	3,8	12,0	6,3
Transports	59	-2,6	1 920	1,3	2,1	8,4	3,0
dont taxis et VTC	34	1,0	1 370	0,8	0,5	6,1	2,4
Services aux entreprises et services mixtes	391	-2,0	4 510	3,1	2,4	12,0	4,1
Information et communication	42	-3,4	3 330	3,6	3,3	14,7	4,0
Activités financières et d'assurance	31	-1,1	5 750	0,9	1,1	10,2	3,7
Activités immobilières	38	-1,4	2 560	6,3	6,6	24,4	4,9
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	240	-1,6	5 130	3,0	2,1	9,3	3,9
dont : activités juridiques et comptables	87	1,1	8 060	1,8	1,8	3,2	3,7
conseil de gestion	56	-3,4	3 480	3,4	3,4	16,9	4,7
architecture, ingénierie	53	-2,9	3 450	2,7	2,5	10,6	3,3
Services administratifs et de soutien aux entreprises	40	-4,3	2 790	3,1	2,8	15,7	4,1
Services aux particuliers (hors santé)	331	-4,1	1 590	3,4	3,3	11,5	3,2
Hébergement et restauration	156	-4,4	1 730	3,3	3,4	13,6	3,4
Arts, spectacles et activités récréatives	27	-4,3	1 430	5,2	4,5	20,1	5,5
Enseignement	50	-3,7	1 580	1,6	1,5	10,5	4,0
Services personnels	98	-4,0	1 420	4,0	3,6	6,7	2,6
dont coiffure et soins de beauté	65	-3,2	1 400	4,0	3,8	4,9	2,3
Santé humaine et action sociale	422	2,3	5 510	-0,5	0,5	2,1	2,8
dont : médecins et dentistes	171	-0,2	8 620	1,5	1,4	1,6	2,7
professions paramédicales	224	4,4	3 520	-1,4	-1,4	1,7	2,1
Micro-entrepreneurs (ME) économiquement actifs⁴	856	7,7	450	3,4	3,2	1,0	8,6
Ensemble y compris ME économiquement actifs	2 757	0,3	2 540	0,4	1,7	6,4	8,0

Note : les non-salariés taxés d'office (*définitions*) sont pris en compte dans les effectifs mais pas dans les revenus.

1. Les non-salariés dont le secteur d'activité est inconnu ont été répartis dans les différents secteurs pour le calcul des effectifs. Dans les indicateurs relatifs aux revenus, ils sont en revanche pris en compte uniquement pour les totaux, mais pas dans le détail par secteur.

2. L'évolution (en euros constants) a été calculée en utilisant la même structure par secteur d'activité et forme juridique en 2015 et en 2016.

3. Dans le secteur de la construction, hors micro-entrepreneurs et hors revenus nuls, le revenu plancher des 25 % de non-salariés les mieux payés est 2,5 fois supérieur au revenu plafond des 25 % les moins rémunérés (rapport interquartile).

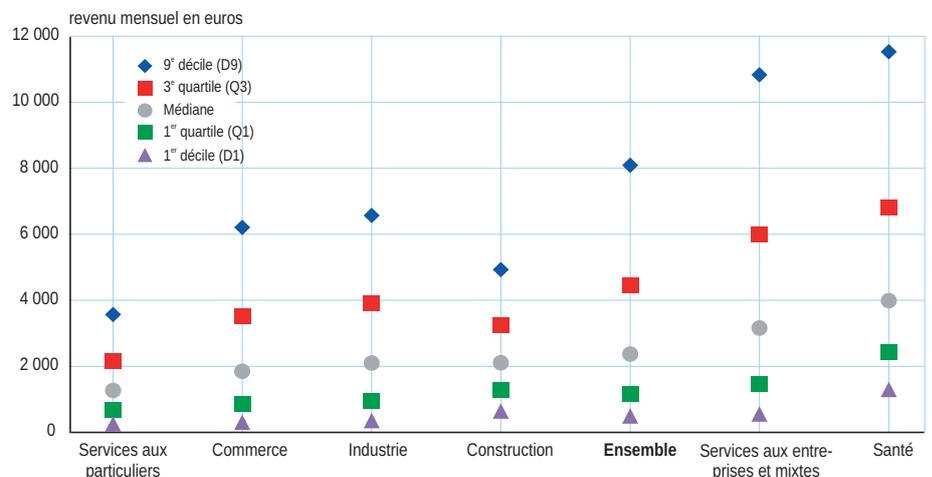
4. Voir *définitions*.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2016, hors agriculture.

Source : Insee, bases non-salariés.

part de micro-entrepreneurs augmente dans presque tous les secteurs d'activité. Ils représentent plus de 60 % des non-salariés dans le commerce de détail hors magasin, dans certains services personnels (réparation de biens, entretien corporel) et activités spécialisées (*design*, photographie, traduction), dans les arts et spectacles ou encore dans l'enseignement. Ils sont au contraire quasiment absents des secteurs surtout composés de professions réglementées n'ouvrant pas droit à ce statut. En 2016, les micro-entrepreneurs économiquement actifs retirent en moyenne 450 euros par mois de leur activité non salariée, soit près de huit fois moins que les non-salariés classiques. Un sur quatre gagne moins de 80 euros, la moitié moins de 260 euros et un sur dix plus de 1 190 euros. Leur faible revenu est lié à la nature du régime qui impose des plafonds sur le chiffre d'affaires. Il s'agit éventuellement d'une activité d'appoint, trois micro-entrepreneurs sur dix occupant également un emploi salarié.

2 Dispersion des revenus d'activité non salariaux en 2016 (hors agriculture, hors micro-entrepreneurs et hors revenus nuls) selon le secteur d'activité



Lecture : dans la construction, hors micro-entrepreneurs et hors revenus nuls, un non-salarié sur dix perçoit moins de 650 euros mensuels (D1), un quart gagne moins de 1 270 euros (Q1) et la moitié moins de 2 110 euros (médiane) ; en haut de l'échelle, un quart perçoit plus de 3 240 euros (Q3) et un sur dix gagne plus de 4 930 euros (D9).

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2016, hors agriculture, hors micro-entrepreneurs, hors revenus nuls et hors taxés d'office (*définitions*).

Source : Insee, base non-salariés.

Les disparités de revenu d'activité sont particulièrement marquées parmi les non-salariés

En 2016, hors secteur agricole, les non-salariés classiques retirent en moyenne 3 440 euros par mois de leur activité : 3 720 euros pour les entrepreneurs individuels et 3 070 euros pour les gérants de sociétés.

En moyenne, 9 % des non-salariés classiques déclarent un revenu nul, car ils n'ont pas dégagé de bénéfices ou ne se sont pas versés de rémunération. Cette part varie de moins de 2 % pour les professionnels de santé et les pharmaciens, à plus de 20 % dans les arts et spectacles et les activités immobilières.

Hors revenus nuls, les disparités de revenu d'activité (*définitions*) sont plus marquées que pour les salariés du privé : un non-salarié classique sur dix gagne moins de 500 euros par mois (*figure 2*) ; ce seuil est 1,7 fois plus élevé pour les salariés du privé. En haut de l'échelle des rémunérations, un non-salarié classique sur dix perçoit plus de 8 090 euros par mois. Ce montant est 2,3 fois supérieur au rang équivalent chez les salariés du privé.

Le commerce de détail hors magasin génère les revenus les plus faibles (1 120 euros par mois en moyenne), derrière les taxis et VTC, les services personnels et les activités artistiques et récréatives (de 1 370 à 1 430 euros mensuels). Les médecins et dentistes perçoivent en moyenne les revenus les plus élevés (8 620 euros), devant les juristes et comptables (8 060 euros) et les pharmaciens (6 990 euros).

Le revenu d'activité moyen des non-salariés augmente de 2,7 % en 2016

En 2016, hors secteur agricole, le revenu d'activité moyen des non-salariés classiques progresse de 2,7 % en euros constants, après + 2,5 % en 2015 (*figure 3*). Il s'accroît de 2,8 % pour les entrepreneurs individuels (après + 3,0 % en 2015) et de 2,6 % pour les gérants de sociétés (après + 1,6 %). Le revenu des micro-entrepreneurs augmente de nouveau en 2016 (+ 3,4 %, après + 6,1 %) alors qu'il a baissé régulièrement entre 2009 et 2014 (- 1,9 % en moyenne par an). Ces hausses s'inscrivent dans un contexte d'amélioration de la conjoncture économique. En outre, depuis fin 2014, les nouvelles conditions d'accès au statut de micro-entrepreneur peuvent le rendre moins attractif pour les plus faibles revenus.

L'évolution de la répartition des non-salariés par secteur contribue à la hausse du revenu d'activité moyen

Une partie de l'augmentation du revenu moyen des non-salariés classiques résulte d'un effet de composition sectorielle. En 2016, ils exercent plus souvent dans les secteurs les plus rémunérateurs comme la santé et les activités juridiques et comptables,

Les revenus d'activité des non-salariés du secteur agricole

Fin 2016, en France, 448 000 personnes exercent une activité non salariée dans l'agriculture, la sylviculture ou les services d'aménagement paysager (*figure*). Près de 17 % d'entre elles bénéficient du régime du micro-bénéfice agricole (*définitions*), leur revenu moyen en 2016 est de 450 euros par mois. Les autres sont imposées au régime réel et se concentrent majoritairement dans la production de bovins (28 %), la production de céréales et grandes cultures (21 %) et la culture et l'élevage combinés (13 %).

Les non-salariés imposés au régime réel des secteurs de la production agricole retirent 1 370 euros en moyenne par mois de leur activité, en considérant qu'un revenu est nul lorsque l'exercice est déficitaire. Ces revenus varient fortement d'une année sur l'autre, en raison des fluctuations des prix et des aléas climatiques qui pèsent sur les récoltes. En 2016, les non-salariés exerçant dans la culture de vignes (2 650 euros par mois en 2016) et la culture de légumes, fleurs ou plantes (2 100 euros) perçoivent les revenus moyens les plus élevés. À l'inverse, l'élevage

(hors granivores) génère les revenus les plus faibles : 1 060 euros par mois en moyenne pour la production de bovins, marquée en 2016 par une baisse de la collecte laitière et l'effondrement du prix du lait, 1 010 euros pour la production d'ovins, caprins, équidés et autres animaux et 1 120 euros pour la culture et l'élevage combinés. Toutefois, 28 % des non-salariés des secteurs de la production agricole déclarent un revenu nul ou déficitaire. Cette part est particulièrement élevée dans la production d'ovins, caprins, équidés et autres animaux (39 %), et la production de céréales et grandes cultures (37 %), marquée en 2016 par des accidents climatiques. En intégrant les revenus négatifs, les non-salariés imposés au régime réel des secteurs de la production agricole ne perçoivent en moyenne que 1 110 euros par mois en 2016.

Fin 2016, 13 % des non-salariés agricoles cumulent leur activité non salariée avec une activité salariée : 12 % de ceux imposés au régime réel et 20 % de ceux bénéficiant du régime du micro-bénéfice agricole.

Effectifs et revenus d'activité dans les secteurs agricoles en 2016

	Effectifs au 31 décembre (en milliers)	Revenu mensuel moyen (en euros)		Proportion de revenus nuls ou déficitaires (en %)	Rapport interquartile ¹ (hors revenus nuls ou déficitaires)
		Déficits mis à 0	Déficits pris en compte		
Non-salariés du secteur agricole imposés au régime réel	374	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.
Production agricole	331	1 370	1 110	27,5	3,4
Céréales et grandes cultures	77	1 280	840	36,5	4,1
Culture de légumes, fleurs, plantes	21	2 100	1 920	31,4	3,9
Culture de vignes	33	2 650	2 490	24,3	3,3
Arboriculture	10	1 970	1 730	33,0	3,6
Production de bovins	106	1 060	900	20,5	2,8
Production d'ovins, caprins, équidés, autres animaux	21	1 010	570	39,4	3,1
Production de granivores	16	1 710	1 560	18,4	3,1
Culture et élevage combinés	47	1 120	830	27,4	3,3
Sylviculture et exploitation forestière	6	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.
Services de soutien à l'agriculture	12	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.
Services d'aménagement paysager	24	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.
Micro-bénéficiaires agricoles économiquement actifs	75	450	450	0,6	3,8
Ensemble y compris micro-BA économiquement actifs	448	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.

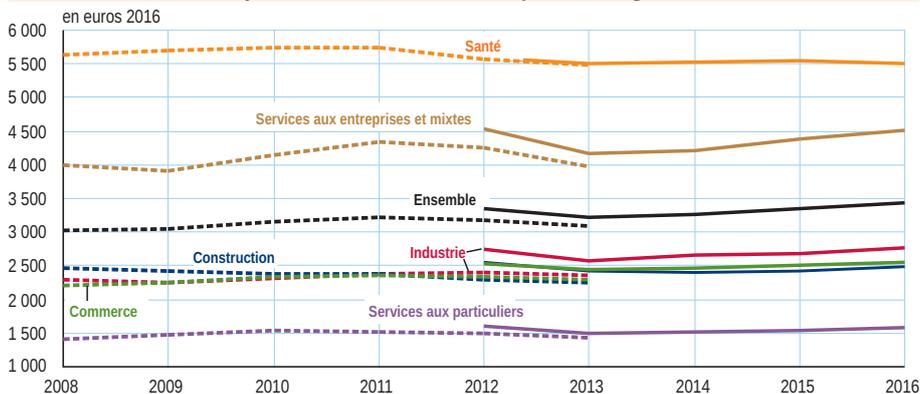
n.c. : données non connues.

1. Hors micro-BA et hors revenus nuls ou déficitaires, dans le secteur de la production de bovins, le revenu plancier des 25 % de non-salariés les mieux payés est 2,8 fois supérieur au revenu plafond des 25 % les moins rémunérés (rapport interquartile).

Champ : France hors Mayotte pour les effectifs, France métropolitaine pour les revenus. Personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2016 dans l'agriculture, la sylviculture et les services d'aménagement paysager.

Source : Insee, base non-salariés.

3 Revenu mensuel moyen des non-salariés classiques hors agriculture



Note : la définition du revenu a changé en 2013 (*définitions*).

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre, hors agriculture, hors micro-entrepreneurs et hors taxés d'office (*définitions*).

Source : Insee, bases non-salariés.

alors que leur nombre diminue dans les secteurs les moins rémunérateurs (commerce de détail, services aux particuliers). Ainsi, à structure constante par secteur d'activité et forme juridique, la hausse du revenu moyen des non-salariés classiques serait moindre : + 1,7 % en 2016 sur l'ensemble des secteurs non agricoles, au lieu de + 2,7 %.

Pour autant, entre 2015 et 2016, le revenu moyen des non-salariés classiques progresse dans presque tous les secteurs d'activité. La hausse est plus vive dans les activités immobilières, le commerce de détail hors magasin et les activités artistiques et récréatives. À l'inverse, le revenu moyen baisse dans le commerce pharmaceutique et les activités paramédicales.

À secteur égal, les femmes gagnent un tiers de moins que les hommes

En 2016, les femmes représentent 37 % des non-salariés, contre 42 % des salariés du privé. Néanmoins, leur part s'accroît progressivement (+ 3 points en cinq ans). Elles sont de plus en plus nombreuses dans les métiers les plus qualifiés tels que médecins, professions du droit, architectes, mais aussi dans des secteurs où elles ont profité du statut de micro-entrepreneur pour lancer leur activité : industrie (habillement, fabrication de bijoux fantaisie), services administratifs et de soutien ou encore enseignement.

En 2016, les femmes non salariées classiques gagnent en moyenne 22 % de moins que leurs confrères : 2 900 euros par mois contre 3 730 euros. Pourtant, elles exercent dans des secteurs souvent plus rémunérateurs : si elles se répartissaient de la même façon que les hommes dans les différents secteurs, leur revenu moyen serait inférieur d'un tiers à celui des hommes. Une partie de l'écart s'expliquerait par un volume de travail moins important ; elles sont aussi plus jeunes et dirigent en moyenne des entreprises plus petites. L'écart de revenu entre femmes et hommes est stable par rapport à 2015. ■

Sources

La **base non-salariés** est issue de deux sources administratives, gérées par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos) et par la caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA). Ces

deux organismes collectent les cotisations sociales et la CSG-CRDS assises sur les rémunérations des non-salariés. Cette étude se limite aux non-salariés en activité au 31 décembre. La majorité des résultats portent sur les secteurs non agricoles. Le secteur agricole fait l'objet d'un encadré spécifique ; les cotisants de solidarité, dont l'importance de l'activité ne leur permet pas de bénéficier du statut de chef d'exploitation agricole, sont exclus du champ de l'étude.

Définitions

Non-salariés : ensemble des personnes affiliées à un régime de protection sociale des travailleurs non salariés. Sont concernés, d'une part, les micro-entrepreneurs (ME) et, d'autre part, les non-salariés « classiques » (*i.e.* hors ME). Ces derniers sont pour l'essentiel des entrepreneurs individuels ou des gérants majoritaires de sociétés à responsabilité limitée (SARL). Les dirigeants « assimilés salariés » (gérants minoritaires de SARL, dirigeants de sociétés par actions simplifiées, de sociétés anonymes...) ne font pas partie du champ. Tous les pluriactifs (percevant à la fois des revenus d'activité salariaux et non salariaux) sont pris en compte, y compris ceux exerçant à titre principal une activité salariée.

Secteur agricole : dans cette étude, il regroupe les activités de production agricole (culture, production animale), la sylviculture, les entreprises de travaux agricoles et forestiers, ainsi que les services d'aménagement paysager.

Micro-entrepreneuriat, auto-entrepreneuriat : régime mis en place au 1^{er} janvier 2009, accessible si le chiffre d'affaires reste au-dessous de seuils fixés, qui offre des formalités de création d'entreprise allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations et contributions sociales. Le régime est requalifié de micro-entrepreneuriat le 19 décembre 2014 et s'accompagne de nouvelles obligations (comme l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers) et de la fin de certaines exonérations spécifiques à ce régime (suppression de la taxe pour frais de chambre consulaire par exemple). Un micro-entrepreneur est **économiquement actif** s'il a déclaré un chiffre d'affaires positif dans l'année ou, en cas d'affiliation en cours d'année, s'il a déclaré au moins un chiffre d'affaires positif au cours des quatre trimestres suivant l'affiliation.

Micro-bénéfice agricole (micro-BA) : régime mis en place au 1^{er} janvier 2016, en remplacement de l'ancien régime fiscal du forfait agricole, visant à simplifier l'imposition et le calcul des cotisations et contributions sociales des exploitants agricoles dont la moyenne des chiffres d'affaires des trois années précédentes est inférieure à un seuil fixé.

Revenu d'activité : rémunération issue de l'activité non salariée, déduction faite des cotisations sociales payées dans l'année mais pas des contributions sociales (CSG, CRDS). Il est calculé à partir du revenu professionnel imposable auquel sont réintégrés certains allègements fiscaux et cotisations sociales facultatives : chiffre d'affaires des micro-entrepreneurs après abattement pour frais professionnels (dépendant du type d'activité exercée), bénéfice net des entrepreneurs individuels classiques, rémunération des gérants majoritaires (incluant à partir de 2013, pour les gérants d'entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés, une partie des dividendes et la déduction fiscale forfaitaire de 10 % pour frais professionnels). En cas d'exercice déficitaire, le revenu des entrepreneurs individuels des secteurs non agricoles est considéré comme nul.

Pour le secteur agricole, les revenus sont élaborés à la date de clôture comptable de l'entreprise : pour les 43 % d'exploitants clôturant au 1^{er} semestre, le revenu traduit plutôt la conjoncture de l'année précédente. Pour les 57 % restants, il traduit plutôt celle de l'année en cours.

Le revenu est rapporté à la durée d'affiliation dans l'année. Il peut correspondre à une activité à temps complet ou à temps partiel. Le concept de salaire le plus proche est le salaire net annualisé (c'est-à-dire rapporté à la durée de paie), augmenté des contributions sociales (CSG, CRDS). Les non-salariés classiques ne déclarant pas leur revenu sont **taxés d'office** par l'Acos pour le recouvrement des cotisations. Ils sont pris en compte dans les effectifs, mais pas dans les indicateurs de revenus.

Bibliographie

- « Emploi et revenus des indépendants », *Insee Références*, édition 2015.
- Bertran C., « Le revenu d'activité des non-salariés : plus élevé en moyenne dans les départements du nord que dans ceux du sud », *Insee Première* n° 1672, novembre 2017.

Direction Générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier
Rédacteur en chef :
A. Goin
Rédacteurs :
J.-B. Champion, C. Collin, P. Glénat
C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu
Maquette : P. Thibaudeau
Impression : Jouve
Code Sage IP191732
ISSN 0997 - 3192 (papier) /
ISSN 0997 - 6252 (web)
© Insee 2019

• **Insee Première** figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :
<https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116>

• Pour recevoir par courriel les avis de parution (50 numéros par an) :
<https://www.insee.fr/fr/information/1405555>

Pour vous abonner à **Insee Première** et le recevoir par courrier :
<https://www.insee.fr/fr/information/2537715>

